

CABINET

N° 1080-1
MEF/CAB

COMMUNIQUE

Le Cabinet du Ministre de l'économie et des finances porte à l'attention de l'opinion que les équipes des services du Fonds Monétaire international (FMI) viennent de conclure les consultations de 2024 au titre de l'article IV en République du Congo.

A l'issue de cette mission, elles sont ainsi parvenues à un accord au niveau des services sur la cinquième revue de la Facilité Elargie de Crédit en République du Congo permettant de présenter le dossier au Conseil d'administration du FMI.

Toutefois, cet accord est subordonné à la poursuite de la mise en œuvre des mesures et actions préalables convenues.

Fait à Brazzaville, le 31 mai 2024

Le Directeur de cabinet



Athanas Ngassaki
Athanas NGASSAKI